



**HAL**  
open science

## Equilibres forêt-cervidés : les outils issus de collaborations en Centre-Val de Loire

Anders Mårell, Yves Boscardin, Adélie Chevalier, Jean-Pierre Hamard, Agnès Rocquencourt

### ► To cite this version:

Anders Mårell, Yves Boscardin, Adélie Chevalier, Jean-Pierre Hamard, Agnès Rocquencourt. Equilibres forêt-cervidés : les outils issus de collaborations en Centre-Val de Loire : Actes du séminaire de restitution du projet ReForest. Equilibres forêt-cervidés : les outils issus de collaborations en Centre-Val de Loire : webinaire de restitution du projet ReForest, Mar 2021, Nogent-sur-Vernisson, France. pp.28, 2021. hal-03255098

**HAL Id: hal-03255098**

**<https://hal.inrae.fr/hal-03255098>**

Submitted on 9 Jun 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Actes du webinaire de restitution du projet ReForest (18 et 25 mars, 1 et 8 avril 2021)

## Equilibres forêt-cervidés : les outils issus de collaborations en Centre-Val de Loire

Anders Mårell<sup>§</sup>, Yves Boscardin<sup>§</sup>, Adélie Chevalier<sup>§</sup>, Jean-Pierre Hamard<sup>§</sup>, Agnès Rocquencourt<sup>§</sup>

Contributeurs invités à répondre aux questions : B. Algoët<sup>§</sup>, B. Lenfant<sup>‡</sup>, M. Pellerin<sup>&</sup>

Contributeurs de questions : Participants des 4 webinaires

<sup>§</sup>UR EFNO, INRAE, 45290 Nogent-sur-Vernisson, France

<sup>§</sup>Parc national des Cévennes, 48400 Florac, France

<sup>‡</sup>Fédération des chasseurs d'Eure-et-Loir, 28360 La-Bourdinière-Saint-Loup, France

<sup>&</sup>Unité Ongulés Sauvages, OFB, Gières, France

La série de conférences en ligne organisée par INRAE pour remplacer le séminaire de restitution du projet ReForest a regroupé 196 participants sur un nombre total de 255 personnes inscrites aux conférences. Chaque conférence en ligne était composée d'une présentation d'environ 20 minutes par des chercheur-se-s du projet ReForest suivie d'un débat avec l'audience durant une quarantaine de minutes. L'objectif de ces conférences a été double : tout d'abord de présenter les outils développés dans le cadre du projet ReForest. Ensuite, les conférences ont permis d'échanger sur ces outils et plus largement sur les pratiques en matière de gestion de l'équilibre forêt-cervidés.

ReForest (<https://reforest.inrae.fr/>) est un projet de recherche et de développement dont l'objectif est de produire des méthodologies et des outils pour améliorer la gestion de l'équilibre forêt-cervidés en région Centre-Val de Loire. Le projet est piloté par INRAE. Il a mobilisé plusieurs structures intervenant sur la question de l'équilibre forêt-cervidés : Géo-Hyd, ONF, CRPF-CNPF, FRC, OFB et FIBOIS Centre-Val de Loire (Arbocentre). Le projet a démarré en 2016 avec l'aide financière du Conseil Régional du Centre-Val de Loire et s'achève en 2021.

Les liens pour visualiser les présentations sont disponibles ci-dessous et sur le site du projet ReForest (<https://reforest.inrae.fr/>). Vous trouverez également dans ce document les réponses aux questions posées lors des conférences et le résultat des sondages de la 4<sup>ème</sup> conférence.

## Titres et liens vers les webinaires

« Apprendre par la pratique : la gestion adaptative »

Jeudi 18 mars 2021 de 11h00 à 12H00

<https://youtu.be/JBxAZMfIIMM> (lien pour visualiser la présentation)

« Agir collectivement : le facteur humain »

Jeudi 25 mars 2021 de 11h00 à 12H00

<https://youtu.be/op7amotvTxQ> (lien pour visualiser la présentation)

« Évaluer l'effet des cervidés en forêt : Valoriser la diversité et la complémentarité des approches »

Jeudi 1er avril 2021 de 11h00 à 12h00

<https://youtu.be/yWAzvclK6aY> (lien pour visualiser la présentation)

« Faire jouer la transparence dans des projets collaboratifs : un tableau de bord interactif »

Jeudi 8 avril 2021 de 11h00 à 12h00

<https://youtu.be/-quaUUKoPtA> (lien pour visualiser la présentation)

# #1 « Apprendre par la pratique : la gestion adaptative »

Date : Jeudi 18 mars 2021 de 11h à 12h

Conférencier : Anders Mårell, INRAE

Topo : Agir dans l'incertitude est un défi majeur pour la gestion des ressources naturelles. La gestion adaptative propose un cadre pour mieux affronter ce défi en faisant collaborer les parties prenantes avec les scientifiques dans une procédure d'autoapprentissage. Le projet ReForest s'appuie sur ce postulat et commence ici.

Pour visualiser la présentation : <https://youtu.be/JBxAZMfIIMM>

Le nombre d'inscrits pour cette conférence était de 145 personnes, dont 97 ont assisté à la présentation.

Questions-réponses :

**Question n°1** (10 votes) : *Outre l'aspect financier, la pose de clôtures ne semble pas cohérente avec la nécessité de maintenir les couloirs écologiques.*

Réponse INRAE : Effectivement, les clôtures peuvent limiter ou modifier les déplacements des animaux et restreindre la libre circulation des animaux dans le paysage. Nous avons étudié les effets des clôtures sur la biodiversité dans le cadre d'un projet de recherche en Sologne il y a quelques années. Vous pouvez trouver plus d'informations sur le site du projet DYSPERSE (<https://dysperse.inrae.fr/>) ou en contactant notre collègue Christophe Baltzinger ([christophe.baltzinger@inrae.fr](mailto:christophe.baltzinger@inrae.fr)).

**Question n°2** (9 votes) : *Quel type de "médiateur neutre" pour la discussion entre sylviculteurs et chasseurs ? Qui peut avoir une légitimité ?*

Réponse INRAE : Les services de l'état via les DDT, DREAL et DRAAF sont légitimes à intervenir sur la question de l'équilibre forêt-ongulés et pour animer les échanges entre les sylviculteurs et les chasseurs sur ces questions. En cas de difficultés majeures, faire appel à des bureaux d'études ou des travailleurs indépendants spécialisés dans le domaine de la médiation environnementale serait aussi une alternative pour débloquer des situations, sous l'hypothèse que vous ayez le financement pour payer la prestation de service. Dans certains cas, la collaboration avec des équipes de recherche est aussi une possibilité à envisager.

**Question n°3** (9 votes) : *En Suède qui fait le lien entre les différents acteurs (forestiers, chasseurs, scientifiques, etc.) pour définir l'équilibre "forêts-cervidés" ? Y-a-t-il un médiateur ?*

Réponse INRAE : En Suède, ce sont les services de l'état qui jouent le rôle d'animateur (équivalents aux DRAAF et DREAL). Dans certains territoires expérimentaux, il peut y avoir des collaborations avec des équipes de chercheurs qui dans ce cas interviennent dans le rôle d'animateur ou médiateur.

**Question n°4** (6 votes) : *Je vois une difficulté sur le partage des constats et les divergences entre forestiers et chasseurs. Quels leviers ont été utilisés pour les amener à collaborer plutôt qu'à rester dans leur pré carré ?*

Réponse INRAE : Effectivement, c'est une réelle difficulté à laquelle sont confrontés les gestionnaires de l'équilibre forêt-cervidés. Il n'y a pas une réponse simple à cette question. Vous pouvez voir la présentation du webinar #2 qui traite en grande partie cette question.

**Question n°5** (6 votes) : *Alors je comprends assez facilement comment on peut définir l'objectif de gestion forestière en termes d'impact sur la régénération par exemple, je pense que c'est assez rare de définir un objectif de gestion cynégétique en termes de densité de l'espèce chassée.*

Réponse INRAE : Les objectifs de la gestion et de la conservation des populations animales non-chassables et chassables sont souvent définis par rapport à une taille de population, c'est notamment le cas pour beaucoup d'oiseaux, y compris en France (cf. le travail du Comité d'Experts de la Gestion Adaptative des espèces chassables). Le constat des scientifiques concernant les ongulés sauvages est qu'il est très difficile d'estimer le niveau et l'abondance de la population en terme absolu. C'est pour cette raison que les scientifiques ont conçu les Indicateurs de Changement Ecologique (ICE). Cependant, les objectifs cynégétiques ne se résument pas uniquement à la taille de population animale et aux nombres d'animaux tués à la chasse. Beaucoup d'autres critères entrent en jeu pour définir les objectifs cynégétiques.

**Question n°6** (5 votes) : *La notion de gestion adaptative a-t-elle à votre connaissance déjà fait l'objet d'études en sociologie (des organisations) ou en économie ?*

Réponse INRAE : Oui, il y a des exemples dans des pays étrangers, notamment des études en Suède sur la gestion des populations d'élan et leur impact sur la forêt. Malheureusement, nous ne connaissons pas de rapport ou d'article à ce sujet qui soit rédigé dans une autre langue que le suédois. Nous n'avons pas connaissance d'étude en France. Des études sociologiques et économiques ont été menées sur la gestion des populations d'ongulés sauvages et leurs impacts sur la forêt, mais elles ont été menées en dehors du cadre de la gestion adaptative.

**Question n°7** (5 votes) : *Comment intégrer la notion "coût / bénéfice" de la gestion adaptative ? Comptabiliser le temps passé (rencontre entre acteurs ; prise des indicateurs, nouvelles actions à mener ...) et le bénéfice (régénération naturelle plus abondante, biodiversité, moins de protections...)*

Réponse INRAE : On peut effectivement comptabiliser les moyens financiers et humains mis en œuvre dans la gestion adaptative. C'est un bon moyen pour évaluer l'investissement des différents organismes et acteurs, en même temps c'est un moyen d'exprimer une certaine reconnaissance envers les personnes investies dans la gestion adaptative. Ce qui est plus difficile c'est d'évaluer les bénéfices engendrés par la gestion adaptative. Nous ne pensons pas qu'il faudrait évaluer la réussite ou l'efficacité de la gestion adaptative mise en place dans ces termes. Il sera plus efficace d'évaluer la gestion adaptative par rapport aux résultats obtenus vis-à-vis des objectifs initialement fixés en rapport aux moyens mis en œuvre.

**Question n°8** (4 votes) : *Pensez-vous illustrer la concertation par l'exemple des travaux menés en Eure-et-Loir ? Je pense que cela répondrait peut-être à certaines questions*

Réponse INRAE : Les travaux menés en Eure-et-Loir seront abordés lors du séminaire #2.

**Question n°9** (4 votes) : *Sur le terrain la difficulté la plus importante se situe dans les différences d'échelle des unités de gestion entre celles définies pour la gestion des cervidés et celle définie pour la gestion forestière*

**Question n°10** (2 votes) : *J'ajoute à la [question 9] l'échelle du territoire de chasse*

Réponse INRAE : Il n'y a pas que la question d'échelle spatiale, mais aussi celle d'échelle du temps qui est différente entre la gestion des populations de cervidés et la gestion forestière qui est une vision à très long terme (période de révolution entre 100 et 200 ans). Du point de vue écologique, ces différences d'échelles spatio-temporelles ne sont pas un problème en soit. Les animaux s'adaptent aux changements de leur environnement notamment vis-à-vis de la distribution spatio-temporelle des zones refuges ou de gagnage. Les contraintes sont plutôt de point de vue administratif et en lien avec la structure foncière qui impose via la législation des prises de décisions sans harmonisation et coordination à des échelles compatibles avec la gestion des relations forêt-cervidés.

**Question n°11** (4 votes) : *A-t-on évalué le coût supplémentaire pour adapter la gestion forestière ?*

Réponse INRAE : Pour les évaluations économiques, nous vous conseillons de vous rapprocher d'Hanitra Rakotoarison qui est économiste à l'ONF et qui a fait des études pour évaluer les surcoûts de la gestion forestières lié aux impacts des populations d'ongulés sauvages.

**Question n°12** (3 votes) : *Pourquoi la solution de clôture n'est pas forcément non viable ? Elle est + rapide que les autres solutions.*

**Question n°13** (2 votes) : *Une clôture ne résous pas le problème, mais le déplace.*

**Question n°14** (2 votes) : *mais la clôture qui représente un milieu sans cervidés n'est plus la Forêt !*

**Question n°15** (0 vote) : *Il me semble que l'ONF utilise ce type de clôture, de manière temporaire pour la régénération.*

Réponse INRAE : Le recours aux protections n'est pas une solution économiquement viable sur le long terme, mais peut effectivement être une solution à court terme et dans des situations sans issue.

**Question n°16** (3 votes) : *La coordination entre les différents acteurs semble être le frein le plus important dans les suivis que nous pouvons réaliser dans le Loiret*

Réponse INRAE : Nous vous proposons de contacter l'OFB pour un appui dans la mise en place des suivis et pour obtenir des conseils sur la coordination des suivi ICE, par exemple en participant aux formations organisés par l'OFB à ce sujet.

**Question n°17** (3 votes) : *C'est plutôt établi en termes de plan de chasse il me semble, et la relation entre densité et performance démographique, donc potentiel de prélèvement, n'est pas si simple. Que penses-tu ?*

Réponse INRAE : Effectivement, la relation entre la densité de la population animale et les performances démographiques des animaux n'est pas si simple. C'est une des raisons pour laquelle le concept des ICE se base sur une approche relative (par exemple l'évolution des valeurs dans le temps ou plus simple l'évolution des tendances) et non en valeurs absolues. Ce que nous proposons, c'est d'oser d'expérimenter avec des mesures de gestion dans le cadre d'une gestion adaptative pour trouver les bons paramètres d'ajustement sylvicole et cynégétique afin d'atteindre les objectifs que vous avez fixés.

**Question n°18** (3 votes) : *La difficulté aussi est que les chasseurs ne voudront peut-être pas prélever plus : manque de temps, impression d'avoir prélevé assez, assez de venaison... Ces aspects sont également importants à connaître.*

Réponse INRAE : Avant de trouver des solutions, il faudrait d'abord comprendre plus précisément les raisons pour lesquelles les chasseurs ne souhaitent pas prélever plus. Quand vous avez identifié les raisons, vous pouvez ensuite initier un dialogue avec les chasseurs pour essayer de trouver des solutions à votre problème. Il est possible que la solution à votre problème ne relève pas d'une augmentation des prélèvements, mais peut-être d'autres actions (même pression de chasse, mais ciblée sur certaines catégories d'animaux, une modification au niveau de la coordination et la pratique de chasse, actions complémentaires sur le milieu, modification de la sylviculture pratiquée...).

**Question n°19** (2 votes) : *Combien de temps prend les 7 étapes de la gestion adaptative ? Rien que les collectes des informations et les analyses peuvent prendre des années.*

Réponse INRAE : La gestion adaptative est mise en place et réévaluée sur une base annuelle. Les réponses aux questions posées dans le cadre d'une gestion adaptative peuvent prendre plusieurs années, voir des décennies. Il s'agit d'un processus continu qui de fait s'enrichit au fil du temps.

**Question n°20** (2 votes) : *Ne faut-il pas observer les réponses sur les populations et la forêt pendant plusieurs années ?*

Réponse INRAE : Oui, dans le cadre des suivis ICE, le pas de temps pour évaluer les tendances repose sur un minimum de 3 ans et leurs valorisations nécessitent impérativement un investissement sur le long terme (plusieurs années ou décennies). La forêt évolue généralement très lentement et les effets dus à une augmentation des populations de cervidés sur la forêt peuvent se manifester seulement au bout de quelques années. Dans ce contexte, la gestion peut appliquer le principe de précaution.

**Question n°21** (2 votes) : *Merci Anders pour cette présentation brillante. Ne faudrait-il pas proscrire les termes "d'équilibre sylvo-cynégétique" (entrée anthropo-anthropique) mais parler uniquement d'équilibre "habitat-ongulés" ou "habitat-ongulés" tel que cela est fait dans la présentation à l'oral?*

Réponse INRAE : L'objectif du projet ReForest a été de restreindre la question d'équilibre forêt-gibier à la relation entre les populations de cervidés (en excluant les autres ongulés comme le sanglier) et la forêt du point de vue de la régénération forestière. Nous avons volontairement exclu d'autres aspects pour pouvoir traiter une question spécifique dans le temps des 3 ans du projet. En parlant de gestion des populations d'ongulés sauvages il est évidemment nécessaire d'élargir à d'autres thématiques, telles que les impacts pour l'agriculture, les collisions avec les moyens de transport, les maladies transmises par les ongulés aux cheptels domestiques ou aux humains. Comme vous le mentionnez, il y a aussi des effets sur la biodiversité qui peuvent être plus ou moins bénéfiques ou néfastes pour les objectifs de conservation de la biodiversité. Les ICE se basent sur le concept d'un équilibre avec le milieu pour gérer les populations d'ongulés sauvages. Dans certains contextes, cet équilibre n'est pas forcément pertinent car le milieu peut abriter une population animale plus importante sans pour autant engendrer d'effets néfastes sur son fonctionnement mais mettre en péril des objectifs de gestion vis-à-vis de certains végétaux ou d'autres organismes sensibles à la pression exercée par les ongulés sauvages.

**Question n°22** (2 votes) : *Existe-t-il des méthodes d'évaluation de la biodiversité forestière et de la capacité d'accueil pour une intégration dans le graphique ?*

Réponse INRAE : Il y a un certain nombre d'indicateurs pour suivre la biodiversité forestière qui sont implémentés dans le cadre d'une gestion durable. Il y a actuellement des projets de réflexions sur la mise en place d'une stratégie nationale pour le suivi de la biodiversité en France. Cependant, les liens entre ces indicateurs, la pression exercée par les ongulés sauvages et leurs impacts sur la biodiversité sont beaucoup moins connus. Il y a dans ce contexte un réel intérêt de mettre en place une gestion adaptative avec des suivis sur la population animale en parallèle de suivis de la biodiversité sur des taxons ciblés par les objectifs de gestion et de conservation afin de mieux comprendre les impacts d'ongulés sauvages sur la biodiversité forestière.

**Question n°23** (2 votes) : *Combien y avait-il de participants ? Combien de chasseurs, forestiers, scientifiques ?*

Réponse INRAE : Vous trouverez le nombre d'inscrits et de participants aux webinaires dans ce document au début de chaque paragraphe. Nous n'avons pas de données qui nous permettent de discriminer les participants selon des groupes dont vous faites mention (chasseurs, forestiers et scientifiques).

**Question n°24** (1 vote) : *Avez-vous invité les représentants des sylviculteurs départementaux, régionaux ainsi que les administrations à ces 4 webinaires ?*

Réponse INRAE : L'invitation aux webinaires a été diffusée largement au sein de différents réseaux et via les partenaires du projet ReForest. Il semblerait que la diffusion du webinaire ait été mieux diffusée au sein de certains groupes de parties prenantes que d'autres.

**Question n°25** (1 vote) : *Pour prise en compte des facteurs écologiques dans leur ensemble*

Réponse INRAE : Voir réponse ci-dessous sur la terminologie liée à l'utilisation du terme équilibre sylvo-cynégétique.

**Question n°26** (1 vote) : *Dans les efforts demandés aux sylviculteurs est-ce qu'on tient compte du déficit de la balance commerciale de plus de 6 milliards par an ?*

Réponse INRAE : Un programme national de la forêt et du bois a été établi en 2016 pour une période de 10 ans avec une déclinaison par région. La question de l'équilibre sylvo-cynégétique a été prise en compte dans l'élaboration de ce programme et normalement aussi dans la mise en place de cette nouvelle politique au niveau régional. Ensuite, les propriétaires forestiers sont aussi soumis à d'autres réglementations avec une obligation de mise en place des documents de gestion durable (pour des propriétés supérieures à des seuils de surface, par exemple 25 ha pour les plans simples de gestion).

**Question n°27** (0 vote) : *Sur le graphique conceptuel, tu as mis en relation l'impact forestier en Y en fonction de la densité animale.*

Réponse INRAE : Oui, c'est une représentation schématique qui illustre une manière d'étudier la relation entre l'impact et la pression exercée de la population animale. Une alternative pourrait être de faire le lien entre les résultats des diagnostics sylvicoles dans des peuplements en phase de régénération et les résultats des suivis d'indicateurs de changement écologique utilisés par les gestionnaires au sein d'une unité de gestion cynégétique. Vous pouvez ainsi établir une relation entre les deux et fixer des objectifs opérationnels qui relient ces deux aspects.

**Question n°28** (0 vote) : *Les messages sont positifs, mais difficiles à faire passer auprès des différents acteurs.*

Réponse INRAE : Dans les webinaires 2 et 3, vous verrez des témoignages qui montrent qu'il est possible d'apaiser le climat et d'améliorer le dialogue entre les acteurs. Le projet ReForest en est un exemple, mais il y en a plein d'autres. Je vous conseille d'écouter le webinaire n°2 et de les mettre en place dans votre cas d'étude.

**Question n°29** (0 vote) : *Dans le Loiret, nous avons eu à faire face à ce type d'expérience*

Réponse INRAE : Lors du webinaire 2, Etienne Joubert fait un témoignage d'une collaboration forestiers-chasseurs en forêt domaniale d'Orléans.

**Question n°30** (0 vote) : *Des références sur ces travaux sur les élans et la forêt ?*

Réponse INRAE : Je n'ai malheureusement pas de référence à vous conseiller sur ces travaux à part un livre en suédois. Par contre, il pourrait être intéressant d'organiser un voyage d'étude afin de partager les expériences entre différents pays. La Suède est une destination parmi d'autres, mais d'autres pays ont des démarches différentes et des échanges avec l'Allemagne, la Suisse et la Belgique pourraient être aussi enrichissants.



## #2 « Agir collectivement : le facteur humain »

Date : Jeudi 25 mars 2021 de 11h à 12h

Conférencières : Agnès Rocquencourt et Adélie Chevalier, INRAE

Topo : Les enquêtes réalisées en région Centre-Val de Loire ont montré l'importance des aspects humains pour la construction d'une dynamique collective de travail sur l'équilibre forêt-cervidés. Les résultats obtenus suggèrent des propositions pour réunir les bonnes conditions de l'action.

Pour visualiser la présentation : <https://youtu.be/op7amotvTxQ>

Témoignages :

- Etienne Joubert (Fédération des chasseurs du Loiret) : L'intervention porte sur une concertation avec des retours positifs en forêt domaniale d'Orléans (45). En effet, suite à une alerte de baisse des populations de Cerf élaphe sur le massif d'Ingrannes, les acteurs de la gestion se sont entendus sur la mise en place et la réalisation de suivis et sur un ajustement des plans de chasse. En parallèle, la mise en place du plan de chasse triennal a aussi contribué aux échanges entre les partenaires de la gestion. Une nouvelle problématique, aujourd'hui, concerne les déplacements et concentrations de Cerf élaphe dans le département.
- Hugues Cruse (DRAAF Nouvelle Aquitaine). Des actions sont en cours en Nouvelle Aquitaine pour l'extension des suivis par ICE sur les 6 départements de la région. Le comité régional paritaire forêt-chasse intervient pour appuyer les démarches car une difficulté est de trouver les ressources en temps pour la réalisation des ICE de pression. En complément, il existe un outil partagé, l'observatoire territoire gibier, pour intégrer les données issues de ces suivis.

Le nombre d'inscrits pour cette conférence était de 151 personnes, dont 103 personnes ont assisté à la présentation.

Questions-réponses :

**Question n°1** (11 votes) : *La formalisation des collaborations pour le partage des tâches semble être une bonne idée pour s'assurer des moyens mobilisés, mais ne peut-elle être aussi un obstacle, lié aux réticences de chacun de s'engager formellement (surtout quand il y a une forte incertitude sur les moyens futurs) ?*

Réponse INRAE : Ces réticences peuvent effectivement être rencontrées dans certains cas lorsqu'il s'agit d'intervenir sur l'équilibre, notamment pour régler des problèmes (remontées de dégâts par exemple). La question des moyens revient régulièrement et fait qu'il peut être difficile de se projeter. La formalisation n'intervient pas dès le début du travail, il faut d'abord regrouper les partenaires, commencer à traiter le sujet, créer une dynamique. Puis des actions vont être décidées avec les moyens à disposition. C'est à ce moment que la formalisation des collaborations et actions devient intéressante : il s'agit d'être réaliste avec ce que l'on peut faire, selon les moyens à disposition. Cette formalisation apporte une visibilité sur ce qui va être fait, qui va le faire et quand. Elle permet aussi d'engager les structures au-delà des personnes.

**Question n°2** (8 votes) : *Avez-vous des exemples de concertation ayant réussi et échoué ? Taille optimale de nombre de personnes à réunir ?*

Réponse INRAE : Le réseau SylvaFaune, initié par l'OFB, est un exemple de concertation dans différents départements ; la réussite est variable selon les territoires. Il y a aussi l'Observatoire Grande Faune et Habitats (OGFH) piloté par l'OFB. L'observatoire du Donon est un autre exemple avec un dialogue très compliqué entre les différents intervenants : la réalisation de diagnostics n'aboutit pas forcément à un constat partagé et des objectifs communs. Le Parc national des Cévennes pilote également un observatoire de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique (OEASC) en concertation avec les organismes forestiers, agricoles et les chasseurs pour d'apprécier et suivre l'équilibre entre les populations de grand gibier, leur milieu de vie et les activités humaines (voir témoignage lors du webinaire n°3).

**Question n°3** (2 votes) : *Quels sont les premiers tests qui ont été réalisés au sujet des dégâts forestiers (en Eure et Loir il me semble) ?*

Réponse INRAE : Nous avons travaillé collectivement avec les partenaires forestiers, chasseurs et institutionnels, sur une procédure de remontée d'information sur les dégâts forestiers. Elle s'appuie sur des fiches déclaratives remplies par les propriétaires forestiers (ou les gestionnaires forestiers). Ces fiches sont renvoyées à des référents de la FDC, de FRANSYLVA ou de la DDT. Ces remontées donnent suite à une visite de terrain conjointe forestiers-chasseurs-institutionnels. La présence du propriétaire, du responsable de chasse et du gestionnaire forestier est fortement recommandée lors de cette visite. INRAE est aussi associé dans le cadre du projet ReForest. Lors de cette visite, soit les choses sont évidentes sur la parcelle signalée, il y a unanimité. Soit la situation ne fait pas l'unanimité et des relevés sont réalisés, d'abord sous la forme d'un inventaire Brossier-Pallu pour évaluer par exemple les pressions d'abrutissement ou d'écorçage (<https://equilibre-foret-gibier.fr/>). Si à l'issue de ces relevés, il n'y a toujours pas d'unanimité entre les participants à la visite, un diagnostic sylvicole est alors réalisé selon les protocoles INRAE avec des informations sur l'avenir des peuplements (pas de problème, incertain, compromis) et sur la nature des problèmes (cervidés, parasites, concurrence végétale, autres, causes multiples). Suite à la visite, un compte-rendu est rédigé. Ces premières étapes ont été testées sur quelques fiches de signalement. Ensuite vient une étape de partage avec l'ensemble des partenaires de la gestion avec discussion éventuelle sur des actions à mettre en place. En cas de problème avéré, le propriétaire est aussi informé sur ce qu'il peut mettre en place à son niveau pour améliorer la situation, directement à l'issue de la visite, et dans un second temps suite à la présentation à l'ensemble des partenaires.

**Question n°4** (2 votes) : *Comment détermine-t-on l'étendue du territoire ?*

Réponse INRAE : On se base sur les unités de gestion des populations animales (unités de gestion cynégétique - UGC). Ces UGC sont définies par espèce et correspondent à la maille minimale de gestion d'une population (territoire adéquat pour des mesures de gestion sur la population), l'idéal consisterait à les faire coïncider avec le domaine vital de l'espèce considérée. Leur délimitation est pilotée par la Fédération Départementale des Chasseurs et elles respectent donc les limites départementales. Dans certains cas et en particulier pour les populations de Cerf, les problématiques peuvent concerner des départements mitoyens voire des régions différentes, un travail interdépartemental serait alors nécessaire, ce qui engendre une complexité administrative supplémentaire. En pratique, on peut aussi dans un premier temps restreindre la taille de l'aire géographique sur laquelle on intervient pour faciliter le démarrage de la concertation, mais avec un objectif d'élargir à terme à l'unité de gestion, voire au-delà si la situation le nécessite.

**Question n°5** (2 votes) : *Quelles sont les attentes vis-à-vis d'un réseau de territoire pilote ? Mise en place d'ICE, utilisation de la méthode Brossier-Pallu ou autres dispositions plus "originales" ?*

Réponse INRAE : L'intérêt d'un territoire pilote est de mettre en place des mesures de gestion originales à des échelles cohérentes avec la gestion (et non pas de simples parcelles). Par exemple pour les phénomènes de déplacement et concentration de cerfs élaphe, les gestionnaires ont des difficultés à proposer des mesures de gestion : les animaux ne sont pas présents où on les attend pendant la saison de chasse et ils se concentrent dans certaines propriétés à d'autres époques, causant des dégâts forestiers. Un territoire pilote peut permettre d'expérimenter des actions qu'on n'oserait pas mettre en place en gestion courante à cause d'une forte incertitude sur les résultats (prise de risque). Il s'agit par exemple de mesures de gestion en lien avec l'écologie de la peur, travaux développés par INRAE notamment. Il est aussi l'occasion de partenariat avec les organismes de recherche et de développement. En complément, quand des mesures de gestion sont un succès, le territoire pilote peut devenir un support de communication, pour montrer ce qu'il est possible de faire et encourager à dupliquer les initiatives sur d'autres territoires. Un réseau de territoire pilote permet de travailler dans différents contextes pour comparer les résultats de mesures similaires ou aborder différentes problématiques (travaux complémentaires).

**Question n°6** (2 votes) : *en AURA, l'OGFH a maintenant près de 20 ans de recul sur la concertation de l'ensemble des acteurs et la mise en place des outils de terrain*

**Question n°7** (2 votes) : *L'OFB a aussi du recul sur cette concertation entre acteurs. Quels en sont les enseignements ?*

Réponse INRAE : Vous devriez vous rapprocher de l'OFB (Maryline Pellerin et William Gaudry) pour obtenir ces informations.

**Question n°8** (2 votes) : *Quelle peut être l'articulation avec les comités régionaux paritaires forêt chasse ?*

Réponse INRAE : Les comités régionaux paritaires forêt chasse peuvent suivre les initiatives mises en place dans les différents départements, synthétiser ces éléments et proposer en retour des méthodes de travail et des outils à déployer de façon plus généralisée. Voir aussi le commentaire 4 ci-dessous pour une illustration.

**Question n°9** (2 votes) : *La question des moyens est essentielle, et inquiétante. On comprend qu'animer tout ça prend beaucoup de temps. Les services de l'Etat ont des moyens limités, et les financements extérieurs sont souvent compliqués à obtenir (lourdeur administrative) et limités dans le temps...*

Réponse INRAE : La question des moyens est effectivement centrale. Nous n'avons pas de réponse « miracle » sur ce point. Un fait est que lorsque des tensions, ou au pire des conflits, se sont instillés entre les acteurs de la gestion, beaucoup de temps va être passé à gérer les désaccords ou à justifier les actions envisagées ou entreprises. Le temps passé à se coordonner et à coconstruire est un investissement sur l'avenir qui peut éviter ces situations dégradées et préserver une bonne ambiance de travail. L'adage « mieux vaut prévenir que guérir » prend tout son sens dès lors que l'exemple de situations de blocage perdurent maintenant depuis plusieurs décennies à l'échelle de quelques territoires nationaux. Voir aussi le commentaire n°3 ci-dessous.

**Question n°10** (2 votes) : *Depuis 5 ans SylvaFaune en Médoc 700 placettes sont inventoriées sur un territoire de 40 000 ha soit 30 jours pour les réaliser à raison de 10 km par jour pour effectuer les relevés. .5 années de données collectées ICE et les autres On fait quoi avec tout ça ???*

Réponse INRAE : Les indicateurs issus de ces données sont à intégrer dans un tableau de bord. Il s'agit ensuite de faire le point, collectivement avec les autres acteurs, sur la situation d'équilibre en s'appuyant sur les données de ce tableau de bord. En fonction de cet état des lieux, des objectifs de gestion seront à définir conjointement. La création de SylvaFaune a probablement été motivée par une problématique gibier, vos objectifs devraient donc aider à la résolution du problème identifié. Ces objectifs seront ensuite à traduire en plan d'action, incluant les suivis adéquats pour mesurer l'effet de ces actions. Ces suivis viendront alimenter le tableau de bord, qui vous permettra de dresser un bilan (toujours collectivement) et si le problème persiste, de revoir vos objectifs ou votre plan d'action (cycle de la gestion adaptative). Un animateur local a probablement dû être identifié au lancement de SylvaFaune Médoc. C'est à lui que revient l'animation de ces réflexions.

L'OFB peut peut-être vous appuyer pour relancer la dynamique (service départemental ou direction régionale) ou vous assister dans l'analyse et l'interprétation des données de suivi.

**Question n°11** (1 vote) : *Les fiches déclaratives sont évaluées à l'échelle de la parcelle ou bien sont-elles analysées à l'échelle de l'UG?*

Réponse INRAE : Le traitement des fiches varie selon les initiatives (départements, structures émettrices...). En Eure-et-Loir, dans le cadre du projet ReForest, chaque fiche de déclaration de dégâts de gibier fait l'objet d'une visite : la parcelle est parcourue par un groupe mixte forestiers-chasseurs, voire inventoriée si nécessaire. Il y a donc une vérification à l'échelle de la parcelle et des recommandations sont formulées. Vu le faible nombre de fiches réceptionnées dans ce département, il est pour le moment difficile d'avoir une analyse à l'échelle de l'UG. Avec davantage de retours, on pourrait imaginer un indicateur de nombre de parcelles ou de surface signalées, voire des données chiffrées en cas de réalisation de mesures. En ce sens, les fiches déclaratives peuvent constituer un outil d'alerte. Cet indicateur serait à interpréter avec du recul car les déclarations de dégâts restent à l'initiative des propriétaires (déclaration ou constat non systématique) et des dégâts ne peuvent être constatés en l'absence de jeunes peuplements forestiers. Mais il permettrait d'alerter sur une potentielle dégradation de l'équilibre forêt-gibier, à confirmer par croisement avec les autres indicateurs disponibles.

**Question n°12** (1 vote) : *Quelle méthode pour déterminer l'unité de gestion pour le Chevreuil, espèce qui vit sur peu de surface comparée au Cerf ?*

Réponse INRAE : Des unités de gestion cynégétique (UGC) sont définies pour chaque espèce faisant l'objet notamment d'un plan de chasse, y compris pour le Chevreuil. Le découpage prend en compte le domaine vital des espèces considérées, le Chevreuil ayant un espace vital beaucoup plus petit que celui du Cerf élaphe, il en découle des UGC de moindre surface. Les FDC s'appuient sur ces unités pour les suivis et les attributions du plan de chasse.

**Question n°13** (1 vote) : *Sur les sites que vous avez suivis, des listes de diffusion (pour les propositions de participation aux comptage, ice pression, battues...) ont-elles été mises en place par les référents de chaque partenaire chasseur/forestier ?*

Réponse INRAE : Nous ne sommes pas intervenus dans les suivis dans le cadre du projet ReForest. La demande des acteurs portait sur une procédure de remontées des dégâts en Eure-et-Loir.

**Question n°14** (0 vote) : *Hugues Cruse pourrait présenter ce qui se fait en Nouvelle Aquitaine.*

Réponse INRAE : C'est noté. Il pourra intervenir dans la deuxième partie, dans les échanges libres.

**Question n°15** (0 vote) : *Vous évoquiez un outil de partage dans votre présentation, l'INRAE travaille il a l'**élaboration** de cet outil?*

Réponse INRAE : Oui, nous allons présenter cet outil dans la quatrième conférence le 8 avril.

**Question n°16** (0 vote) : *Les inventaires de dégâts en commun forestier-chasseur sont une bonne porte d'entrée pour discuter, ne faut-il pas les promouvoir un peu plus ?*

Réponse INRAE : Oui bien sûr, lorsqu'une problématique dégâts se pose et que les avis divergent sur le niveau de pression ou l'avenir de la parcelle suite à une visite de terrain, les inventaires en binômes forestiers-chasseurs sont une étape nécessaire de la concertation. Cela nécessite du temps mais permet de préserver une dynamique positive (engagement, confiance...) et une ouverture constructive sur les difficultés rencontrées.

Commentaires :

**Commentaire n°1** (2 votes) : *La "réussite" de la mise en place du comité de pilotage en Eure-et-Loir tient d'abord au partage des données détenues par les différents partenaires (ICE, cartographie des régénération, PSG etc..) et à la création d'une démarche commune et d'outils d'aide à la décision co-construits*

**Commentaire n°2** (1 vote) : *Je pense que les collaborateurs doivent rester le plus possible les mêmes dans le temps sinon cela peut créer des méfiances ou en tout cas retarder la confiance qui doit s'établir et sans laquelle il est difficile d'avancer.*

**Commentaire n°3** (1 vote) : *Il faut savoir prioriser les objectifs recherchés et réalisables. En cas de non action, le temps passé à gérer les problèmes est tout aussi long, voir plus*

**Commentaire n°4** (1 vote) : *En AuRA, le comité paritaire sylvo-cynégétique a élaboré deux boîtes à outils :*

- Indicateurs de caractérisation de l'ESC,
- Maintenir ou restaurer l'ESC.
- Les échanges ont eu lieu à l'échelle régionale et ces outils sont ensuite utilisés par les territoires.

**Commentaire n°5** (0 vote) : *je note que les remontées d'informations ne s'appuient pas seulement sur un simple déclaratif avec les aléas que nous pouvons connaître dans un tel cas... Mais bien sur un constat partagé entre les différents acteurs sur le terrain et un arbitre (INRAE) en cas de désaccord. Démarche positive.*

**Commentaire n°6** (0 vote) : *La réussite du travail de **[la FDC du Loiret en forêt d'Orléans sur le massif d'Ingrannes]** tient, je pense, au fait que les objectifs sont partagés. C'est le plus difficile à obtenir; même en suivant des ICE depuis des années, si les objectifs des différents partenaires sont divergents, on a du mal à avancer...*

**Commentaire n°7** (0 vote) : *La diminution des effectifs en Forêt d'ORLEANS préalablement à la mise en place à surement été un facteur déterminant à la prise de conscience collective, avec l'abondance cela aurait peut-être moins simple ?*

## #3 « Évaluer l'effet des cervidés en forêt : Valoriser la diversité et la complémentarité des approches »

Date : Jeudi 1er avril 2021 de 11h00 à 12h00

Conférencier : Agnès Rocquencourt, INRAE, en remplacement de Jean-Pierre Hamard, INRAE

Topo : Sur la base d'un panorama des méthodes d'investigation où seront évoqués leurs atouts et limites respectives, l'exposé attirera l'attention sur la diversité et la complémentarité des sources d'information généralement sous-exploitées dans la gestion de l'équilibre forêt-cervidés.

Pour visualiser la présentation : <https://youtu.be/yWAZvclK6aY>

Témoignages :

- Baptiste Algoët (Parc National des Cévennes) : L'Observatoire de l'équilibre agro-sylvocynégétique (OEASC) regroupe les parties prenantes qui travaillent ensemble dans (i) un comité de pilotage qui valide les grandes décisions et (ii) des groupes de travail thématiques sur la définition des protocoles. Les suivis concernent les plans de chasse, les dégâts agricoles, les ICE et les peuplements sensibles et dégradables. Des diagnostics sylvicoles sont aussi réalisés. Enfin, un télé-signallement des dégâts permet de centraliser et donc valoriser ces déclarations. Ce dispositif validé par tous permet d'éviter la remise en question des résultats. L'engagement entre les partenaires est moral, il n'a pas pu être formalisé. Enfin des incertitudes persistent sur l'avenir de l'OEASC du fait de l'investissement important en routine et des moyens limités du Parc.
- Sylvain Pillon (CNPF) : Le CNPF a développé une évaluation rapide, à dire d'expert, de la pression des ongulés sauvages à l'échelle de la propriété. Lors de ses visites en forêt, le technicien CRPF renseigne une fiche avec les pressions et indices de présence observés. L'analyse des données fournit une note pour la propriété sur la base d'un feu tricolore (déséquilibre absent, latent ou avéré). En région Centre, des cartographies réalisées à partir de ces données ont été jugées concordantes avec d'autres sources d'informations et ont eu un effet positif pour le dialogue dans les commissions locales et départementales d'attributions du plan de chasse. Cet outil va être progressivement étendu à l'ensemble des CNPF et les données seront intégrées dans une plateforme nationale développée avec les partenaires forestiers (FRANSYLVA, coopératives, experts, ONF, Communes forestières).  
[Commentaire sur ce témoignage](#) (2 votes) : Bonjour, une plateforme nationale de signalement des dégâts de gibier va voir le jour courant avril. C'est un partenariat Fransylva/CNPF/Experts/coopératives/ONF/Cofor, développé par GIP ATGéRi, grâce à un financement France Bois Forêt.
- Maryline Pellerin (OFB) : La complémentarité des outils est essentielle ; il ne faut pas les mettre en opposition. Il faut toutefois porter attention au gradient de qualité des données et de validation des indicateurs. Par ailleurs, les outils ne sont pas magiques, il faut aussi s'accorder sur des objectifs partagés. L'OFB intervient sur des territoires ou des observatoires, avec une vingtaine d'années d'expérience sur l'Observatoire Grande Faune et Habitats et une dizaine d'années sur Sylvafaune. Ces travaux ont montré que les échecs sont liés à l'absence d'objectifs partagés, voire de volonté d'améliorer la situation. Les administrations (DDT, DRAAF) ont sur ce point un rôle essentiel à jouer pour faire avancer les situations en coordonnant les actions et en prenant des décisions (plan de chasse,

aménagement sylvicole). Une formation proposée par l'OFB (prochaine en sept 2021) peut aider ces acteurs institutionnels à intervenir sur le sujet.

Le nombre d'inscrits pour cette conférence était de 195 personnes, dont 118 personnes ont assisté à la présentation.

Questions-réponses :

**Question n°1** (10 votes) : *Manque-t-on d'outils pour évaluer l'impact du gibier ou de volonté à le résoudre ????? Malgré les ICE les protocoles INRAE etc. (très chronophage), si cela ne conduit pas à des augmentations de plans de chasse (attributions et réalisations !), ce n'est malheureusement que des coups d'épée dans l'eau*

Réponse INRAE : Il existe un ensemble de protocoles opérationnels et validés dédiés à l'évaluation de l'impact sylvicole des cervidés pour des peuplements forestiers issus d'un traitement régulier. Ils sont certes chronophages, mais l'acquisition d'un diagnostic précis et robuste implique des stratégies d'échantillonnage lourdes dont on ne peut faire l'économie. En revanche, il n'existe pas à ce jour de protocole finalisé et validé pour l'évaluation des impacts sylvicoles en traitement irrégulier. INRAE a proposé à la demande du Ministère de l'Agriculture une méthodologie d'expertise en 2014. En l'absence de réponse, des investigations complémentaires ont été menées *a minima* sans pour autant déboucher sur un outil transférable en gestion courante. La conception d'un outil de diagnostic dédié au traitement irrégulier s'avère complexe de par les nombreux paramètres à prendre en considération ; un tel outil sera, par ailleurs et de toutes évidences, plus chronophage que les protocoles préconisés pour l'évaluation des impacts en traitement régulier. Pour ces raisons, une première avancée serait de se focaliser sur un (ou plusieurs) indicateur(s) certes moins informatifs mais plus simples à mettre en pratique pour évaluer les effets des cervidés sur la sylviculture irrégulière (se rapprocher de Jean-Pierre Hamard pour plus de précisions).

Les outils de diagnostics sylvicoles ont pour vocation première d'apprécier à un instant « T » et à l'échelle d'une unité de gestion forestière (parcelle) si l'état constaté est en conformité avec l'objectif sylvicole poursuivi par le gestionnaire. En l'absence d'accordance, une recherche de causalité permet d'apprécier la part effective de responsabilité des cervidés par rapport à des effets d'ordre abiotique, biotique ou anthropique. Pour évaluer l'incidence des cervidés sur le renouvellement des forêts à plus petite échelle (e.g. une unité de gestion cynégétique), il est nécessaire de mettre en œuvre une stratégie d'échantillonnage puis de diagnostic des peuplements potentiellement dégradables par les cervidés pour caractériser l'ampleur des conséquences de leurs effets sur la sylviculture. L'augmentation des plans de chasse - et plus encore, l'effective réalisation des minima - constituent certes des leviers d'action à prendre en considération. Ils ne sont toutefois pas les seuls.

La recherche d'un équilibre forêt gibier doit passer par des prérequis indispensables : la définition du périmètre de l'unité spatiale de référence, la formulation d'objectifs partagés par les parties prenantes, l'identification et la mise en œuvre de suivis ad hoc et enfin le partage des constats et du plan d'action à mettre en œuvre. Quelle que soit la pertinence des outils déployés et des leviers mis en œuvre, toutes stratégies d'investigation risquent d'être vouées à l'échec dès lors qu'une situation devient conflictuelle et que les préalables évoqués n'ont pas été remplis.



**Question n°2** (0 votes) : *Je partage l'avis de [la question n°1], les outils existant sont utilisés de manière protocolaire par certains propriétaires et gestionnaires, sans prise en compte par l'autorité déléguée à l'attribution des plans de chasse.*

Réponse: voir le témoignage de Maryline Pellerin (OFB) ci-dessus

**Question n°3** (5 votes) : *La base de données Cicadelle intègre-t-elle les relevés sur plantations du DSF qui note les dégâts de gibier*

Réponse INRAE : Oui, cette base de données intègre les données collectées par le DSF dans le cadre de l'enquête « plantation » (Évaluation sanitaire des plantations forestières de l'année). Les suivis concernent des plantations d'au moins un hectare et représentatives du contexte sylvicole local. Chaque parcelle sélectionnée fait l'objet d'un suivi de printemps et d'un suivi d'automne au cours de la première saison de végétation qui suit la plantation. Les observations portent sur un échantillonnage d'une centaine de plants pour lesquels sont collectés différentes variables dont l'« origine des dommages » et l'« origine de la mortalité des plants »).

**Question n°4** (4 votes) : *Avoir des données spatialisées est intéressant, mais comment les rendre dynamiques dans le temps sans trop y investir trop de temps aux acteurs aussi ?*

Réponse INRAE : Les données spatialisées sont compliquées à traiter du fait des dimensions spatiale et temporelle. Les scientifiques peuvent mettre en place des outils pour aider, par exemple le tableau de bord qui sera présenté dans le webinaire 4. Il est aussi possible de calculer des indices spatialisés basés sur le temps (évolution dans le temps et dans l'espace), mais c'est plus compliqué à mettre en œuvre. Cela pourrait être montré lors d'une formation ou d'une autre conférence. Cela étant, des points essentiels conditionnent en premier lieu les possibilités de valorisation de ces données. Il concerne leur traçabilité, leur sauvegarde et leur accessibilité sans lesquelles leur utilité perd toute garantie de pertinence.

**Question n°5** (4 votes) : *Dans le parc des Cévennes, au bout de trois années, la situation a-t-elle évolué positivement grâce à votre action de médiation ?*

Réponse de Baptiste Algoët (Parc national des Cévennes) : L'observatoire a surtout permis de mettre régulièrement tout le monde autour de la table, et de faire s'entendre l'ensemble des acteurs sur les dispositifs de suivi à mettre en œuvre. Si les relations entre acteurs peuvent parfois être « tendues », sur certains sujets, les échanges qui se font dans le cadre de l'Observatoire sont toujours apaisés et constructifs. Lors des instances de consultation, les décisions sont maintenant basées sur des données qui ne sont pas (plus) systématiquement remises en question. S'il y a encore du travail pour parvenir à un véritable « constat partagé », les choses vont lentement mais sûrement dans le bon sens. L'année dernière était en définitive la première année où nous avons un nombre de données véritablement important, mais nous n'avons pas pu les valoriser correctement en raison du contexte sanitaire (les consultations se sont faites par écrit, et non en présentiel, ce qui n'était pas l'idéal pour diffuser les résultats issus de l'Observatoire et faire converger les points de vue). Alors certes, la situation en terme d'équilibre agro-sylvo-cynégétique reste préoccupante sur certains massifs, et il serait prétentieux d'affirmer que l'Observatoire a tout changé. Augmenter fortement les plans de chasse reste une chose compliquée qui se heurte à plusieurs obstacles (diminution du nombre de chasseurs, réticences à faire évoluer certaines pratiques ou l'organisation locale de la chasse, etc.). Et nous en sommes encore au début de ce processus au long cours. Mais les bases d'un constat partagé sont posées, et devraient nous permettre, dans les années à venir, de faciliter la définition d'objectifs communs et de mettre en œuvre une véritable gestion adaptative, en vue d'essayer d'atteindre cet équilibre agro-sylvo-cynégétique tant recherché.

**Question n°6** (4 votes) : *Les ICE nécessitent non seulement d'y être formé, mais aussi un accompagnement sur les calculs / analyses à réaliser. Il y a un manque à ce sujet à mon sens, car en tant que technicien, je ne suis pas statisticien. Peut-être une analyse automatisée ? on gagnerait du temps. Merci*

Réponse de Maryline Pellerin (OFB) : L'OFB propose une formation aux ICE destinée aux techniciens des FDC et aux techniciens forestiers. Sur la question de l'automatisation l'OFB développe actuellement une application pour l'analyse des données ICE. Celle-ci est en cours de finalisation, elle sera disponible dans le courant de l'année 2021, sur le site web. Elle permettra de télécharger les fichiers données (abondance, performance et pression sur flore) pour une analyse automatisée, avec réalisation de graphiques.

Réponse INRAE : Au cas particulier des outils de diagnostic sylvicole d'INRAE, les protocoles de mises en œuvre sont assortis d'utilitaires informatiques de saisie et d'analyse automatisée des données. Ces utilitaires développés sous Excel (Microsoft® Office Excel 2003) restituent les résultats sous forme de tableaux de synthèse standardisés et de représentations cartographiques.

**Question n°7** (3 votes) : *Lorsqu'un dégât est constaté et validé, est-il possible actuellement de procéder à un dédommagement des dégâts sylvicoles ?*

Réponse INRAE : La législation prévoit, depuis 2005 (Loi DTR de février 2005 et décret d'application du 16 mars 2008), des possibilités de réparation des dégâts sylvicoles dus à une espèce de grand gibier soumise à un plan de chasse, (article L. 425-12 du Code de l'environnement). Pour cela, cinq conditions doivent être remplies simultanément : forêt avec un document de gestion durable, propriétaire qui ne tire aucun revenu de la chasse et qui justifie des dégâts significatifs ou un déséquilibre avéré, non réalisation du minimum du plan de chasse par le détenteur du droit de chasse, demande circonstanciée du propriétaire auprès du détenteur du droit de chasse. Le cas échéant, le détenteur du droit de chasse est tenu soit de rembourser tout ou partie des dépenses de protection engagées par le propriétaire forestier soit de verser une indemnité forfaitaire (fixée par arrêté préfectoral). Cependant, les conditions citées ci-dessus restreignent très fortement les possibilités de dédommagement puisque, de plus, ce dispositif de réparation ne concerne que les propriétaires en ACCA/AICA ou dont les forêts sont incluses dans le ban communal des départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle.

**Question n°8** (3 votes) : *Les données Cicadelle sont-elles accessibles et si oui comment ?*

Réponse INRAE : Il y a une confidentialité associée aux données incluant des informations nominatives (propriétaires) ou de localisation exacte. La base de données Cicadelle n'est accessible qu'aux membres du Département Santé des Forêt (DSF). Il est conseillé de prendre contact avec Bernard Boutte (Expert référent national « santé des forêts » - [bernard.boutte@agriculture.gouv.fr](mailto:bernard.boutte@agriculture.gouv.fr)).

**Question n°9** (3 votes) : *Comment prendre en compte l'apport (ou non) du bocage sur les interactions forêt gibier ? En Bretagne, les propriétés sylvicoles sont petites et le bocage est largement utilisé par le Chevreuil par exemple.*

Réponse INRAE : Les ICE ont été conçus pour répondre à un questionnement au niveau local et sont donc à interpréter en fonction de ce contexte local. Ils sont à mettre en relation avec les intérêts sylvicoles, d'où l'importance de faire des mesures sur la forêt, via les outils présentés dans ce webinaire notamment. Le cas du bocage peut nécessiter d'être plus attentif aux évolutions des ICE car ces derniers répondent plus tardivement (ou très peu) dans un milieu riche et dans des massifs fragmentés où les cervidés disposent d'un apport nutritionnel hors forêt conséquent (situations susceptibles d'engendrer des phénomènes de compensation). Pour limiter les dégâts sur la forêt, il est nécessaire de limiter les populations à un niveau inférieur à ce que le milieu peut accueillir.

**Question n°10** (2 votes) : *Existe-t-il un outil permettant d'évaluer l'équilibre dans un secteur où les cervidés sont très mobiles notamment à l'accessibilité des massifs (neige-saisonnalité) ou par la présence de prédateurs occasionnant des déplacements importants (Loup).*

Réponse INRAE : il manque des éléments scientifiques sur le sujet. Pour les gestionnaires concernés, il y a un intérêt à collaborer (chasseurs, forestier...) pour assembler les informations permettant d'aborder cette question. Ces informations seraient aussi à structurer sous forme d'indicateurs. Côté recherche, des travaux sont en cours à l'OFB sur ces questions.

Conversation écrite dans l'onglet « questions » :

- Maryline Pellerin, OFB ([Remarque sur la Question n°10](#), 1 votes) : il y a une étude en cours dans le Jura et l'Ain, le programme prédateur-proies Lynx, où on a un suivi par ICE des populations de chevreuils et chamois + un suivi d'animaux équipés de GPS.
- [Remarque sur la Question n°10](#), 0 votes : ce programme est effectivement actif pour les ongulés mais pas pour les lynx (suivi non autorisé à ce jour).
- Sonia Said, OFB ([Remarque sur la Question n°10](#), 0 votes) : Je pourrai vous répondre sur la relation herbivore-forêt dans le cadre du Programme prédateur proie-Lynx via les suivis GPS, si besoin
- Sonia Said, OFB ([Remarque sur la Question n°10](#), 0 votes) : Effectivement [question 23], mais on a des cartes d'occupancy sur le lynx
- Maryline Pellerin, OFB ([Remarque sur la Question n°10](#), 0 votes) : il y a quand même un suivi par pièges-photos des lynx

**Question n°11** (2 votes) : *Dispose-t-on de données anciennes, antérieures au développement du grand gibier, permettant des comparaisons avec l'époque actuelle ?*

Réponse INRAE : Il existe des données floristiques anciennes sur des sites ayant connu des fluctuations des niveaux de populations animales (par exemple en forêt domaniale d'Arc en Barrois). Les emprises d'anciens enclos démonstratifs peuvent aussi être retrouvées sur certains sites (par exemple en forêt domaniale de Tronçais). Ce type de données est effectivement utilisé en recherche pour effectuer des comparaisons et comprendre les effets et les mécanismes. Cependant, ces comparaisons sont à interpréter au regard des évolutions vécues depuis, notamment en matière de gestion forestière ou climatique. En termes de suivis de la pression des cervidés sur le renouvellement des forêts, les relevés les plus anciens remontent à une quarantaine d'années en ce qui concerne les archives d'INRAE.

**Question n°12** (1 vote) : *est-ce que s'agissant de l'OFB, il y a un lien direct entre les équipes travaillant sur les observatoires ongulés-habitat et les équipes travaillant sur les grands prédateurs?*

Réponse INRAE : L'Office français de la biodiversité (OFB) est un nouvel établissement public qui a été créé suite à la fusion entre l'Agence française pour la biodiversité (AFB) et l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) le 1<sup>er</sup> janvier 2020. La fusion de ces deux organismes a amené à une restructuration du service de recherche et d'expertise de l'OFB et de ses missions. La nouvelle structure et les missions du service de recherche et d'expertise de l'OFB ne nous ont pas encore été communiquées. Je vous conseille de contacter nos collègues à l'OFB pour en savoir plus. A l'époque de l'ONCFS, il s'agissait bien de deux équipes distinctes, mais qui appartenaient au même département de recherche et d'expertise, y compris des collaborations dans le cadre des projets de recherche et sur des sites d'études.

**Question n°13** (0 votes) : *quel est le temps personnel dédié à l'animation et à la mise en œuvre de ces outils par le Parc ?*

Réponse de Baptiste Algoët (Parc national des Cévennes) : Je ne peux vous donner de chiffre précis, mais il est important. J'ai travaillé 2 années à temps plein pour développer l'Observatoire. Nous sommes aujourd'hui engagés dans un projet de 3 ans, dans lequel j'y consacre en moyenne la moitié de mon temps. Un développeur informatique travaille également avec nous pour construire le site Internet, les bases de données, les analyses et restitutions des résultats, etc. Cela dit, cet investissement important est lié à la phase de développement, de déploiement et d'animation « renforcée » de l'outil nécessaire au cours des premières années. En « routine », j'aurais tendance à estimer que l'animation d'un tel dispositif (particulièrement complet et ambitieux) nécessiterait 0,2 à 0,3 ETP (équivalent temps plein).

**Question n°14** (0 votes) : *Pourquoi ne pas parler plutôt d'un équilibre ""ongulés-forêts"" ou ""ongulés-habitats"" ? J'avais déjà fait ce type de remarque lors du 1er webinar*

Réponse INRAE : Oui, cela offre la possibilité de ne pas se restreindre aux seuls aspects sylvicoles et cynégétiques (cf. réponse à la question n°17 du webinar #1)

**Question n°15**: *L'initiative du PN des Cévennes est très intéressante. Je trouve juste dommage qu'on parle d'équilibre Agro-sylvo-cynégétique (=anthropo-anthropo-anthropique) et donc que ne soit pas pris en considération les aspects écologiques-biodiv (surtout s'agissant d'un espace protégé).*

Réponse de Baptiste Algoët : La question a été abordée sous l'angle agro-sylvo-cynégétique car c'est dans le décret de création du Parc national des Cévennes, avec une référence au Code de l'environnement. Il s'agit d'une obligation réglementaire. Le Code de l'environnement a une marge d'interprétation et nous nous efforçons de prendre en compte tous les acteurs et les aspects de l'équilibre ; par exemple l'équilibre ongulés-habitat est suivi à travers les ICE, dont l'objectif est bien de suivre l'équilibre biologique entre la faune et l'habitat.

Question n°16 (0 votes) : *par exemple comparaison entre évolution/gestion forestière sur un territoire avec présence de ces espèces et de territoire sans prédateurs.*

Question n°17 (0 votes) : *Ok pour les plans de chasse, mais sur les territoires concernés, est-ce que la pression (naturelle) exercée par les prédateurs (loup, lynx notamment) est prise en compte dans ces différents outils d'évaluation/de gestion?*

Réponse INRAE : La pression exercée par les prédateurs est prise en compte indirectement par les indicateurs actuels. Pour des informations spécifiques aux prédateurs, il faut ajouter d'autres indicateurs, qui renseignent sur l'effet sur les populations de cervidés (soit sur le comportement des animaux, soit sur la dynamique des population). Cela entre aussi dans la philosophie de la gestion adaptative : la gestion adaptative est conçue pour prendre en compte les incertitudes et les nouveaux facteurs qui bousculent les connaissances actuelles. La gestion adaptative est un cadre pour améliorer les connaissances via l'observation du système étudié.

## #4 « Faire jouer la transparence dans des projets collaboratifs : un tableau de bord interactif »

Jeudi 8 avril 2021 de 11h00 à 12h00

Conférencier : Anders Mårell, INRAE

Topo : Le partage et l'analyse conjointe des données reposent sur la transparence dans des projets collaboratifs. L'exposé présentera une proposition de tableau de bord interactif, sous forme de démonstrateur. Ce dernier permettra d'échanger autour des fonctionnalités nécessaires à la gestion conjointe et partagée de l'équilibre forêt-cervidés en région Centre-Val de Loire et plus globalement en France.

Pour visualiser la présentation : <https://youtu.be/-quaUUKoPtA>

Témoignages :

- Bruno Lenfant (Fédération des chasseurs d'Eure-et-Loir) : Au début, la FDC d'Eure-et-Loir s'est associée à la démarche ReForest avec des réticences. Après des premières réunions tendues et peu productives, la présentation des outils de gestion et des difficultés des différentes structures a été un moment clef pour sortir des litiges, entrer dans du concret et comprendre les difficultés des uns et des autres. Une des premières conclusions communes a été que le plan de chasse n'est pas une solution miracle et que d'autres propositions sont à construire : une démarche plus collective est alors intervenue autour de la co-construction de la fiche de déclaration de dégâts et du choix des grilles de diagnostic. Ce travail en commun est un moyen d'appropriation des outils créés. Actuellement, nous sommes dans la mise en place sur le terrain, avec 2 propriétés visitées par des groupe mixtes chasseurs-forestiers en présence des gestionnaires forestiers et cynégétiques ; cela permet d'avoir toutes les données et de parler d'une seule voix à ces gestionnaires qui parfois ne travaillent pas ensemble. La médiation d'INRAE a permis de dépasser les craintes et les *a priori* initiaux ; aujourd'hui les débats sont apaisés et factuels, il y a une prise de conscience du problème et un travail en commun pour le régler. Les enjeux de responsabilité juridique ou financière, qui crispent et évitent de débattre sur le fond, ont été dépassés.
- Sonia Said (OFB) : L'élaboration d'indicateurs est un travail collectif de divers organismes de recherche, comme le montre l'expérience récente de l'indice d'abrouissement sur le chêne. Les webinaires ReForest permettent de démocratiser le message autour des indicateurs, de voir ce qui existe et ce qu'il est possible de faire. Concernant SylvaFaune, initiative lancée par l'OFB sur laquelle plusieurs questions ont été posées lors de cette série de webinaires, il n'y a désormais plus de coordinateur national à l'OFB. Les travaux se poursuivent sur les sites déjà dans l'initiative avec un appui OFB pour la mise en place des protocoles de suivi.
- Eric Coquatrix (Fédération des chasseurs de Seine Maritime) : Depuis 2004, la Seine-Maritime réalise des suivis par ICE à l'échelle départementale : 19 zones de gestion cynégétique ont été définies et environ 1/3 de ces zones sont suivies chaque année. Ce travail considérable, inscrit dans le cadre de l'écocontribution, est partagé entre la FDC et l'ONF, et avec des bénévoles pour les IK et indices nocturnes. Des compromis sont trouvés, avec tous les interlocuteurs, sur la base de ces données en « copil bioindicateurs » pour définir les objectifs des tableaux de chasse à l'échelle des zones de gestion ou, pour le Cerf, des massifs à cerfs. Les commissions locales procèdent ensuite à la répartition des bracelets entre les demandeurs. Pour le Chevreuil, celle-ci s'effectue sur la base de moyennes aux 100 ha de bois, avec bonification en cas de plantation. Une étude avec

l'INRAE et l'ensemble des acteurs, conclue par un colloque en 2017, a dressé un bilan de ces actions. En parallèle, le travail en Seine-Maritime a beaucoup alimenté la préparation du PRFB et sert de référence dans le cadre de la commission paritaire régionale. Un projet est de poursuivre la démarche Sylvafaune sur le massif Eawy malgré l'arrêt de la coordination par l'OFB. Sur ce massif, les déplacements de la population de Cerf de la forêt domaniale vers les bois privés périphériques causent des difficultés de prélèvements et de plantation. L'objectif de la démarche est de comprendre la situation et tester des modes de chasse alternatifs.

Le nombre d'inscrits pour cette conférence était de 142 personnes, dont 93 personnes ont assisté à la présentation.

Questions-réponses :

**Question n°1** (11 votes) : *Est-il prévu de pouvoir intégrer n'importe quel type de données à ce tableau de bord, ou faut-il qu'elles répondent à un format particulier ? Autrement dit, peut-on intégrer des données "personnalisées" ou y a-t-il une liste de données pré-établie ?*

Réponse INRAE : La version actuelle du tableau de bord peut héberger n'importe quel type de données. Cependant, l'outil n'a pas été conçu pour intégrer de nouveaux types de données de manière automatisée. L'ajout d'un nouveau type de données demande un développement du code du programme. Des fonctions pour pouvoir alimenter le tableau de bord avec de nouvelles données et pour la mise à jour des données sont en cours de réflexion.

**Question n°2** (6 votes) : *La vérification et la gestion finale des données ne doivent-elles pas être réservées à l'administrateur ?*

**Question n°3** (3 votes) : *Dans la continuité de la question [2], quel est le "public-cible" de ce tableau de bord interactif ? Est-il prévu différents "niveaux de droit" (simple visualisation - grand public, édition de tableaux de bord, administrateurs) ?*

Réponse INRAE : Le tableau de bord s'adresse en premier lieu aux professionnels qui travaillent sur la question de l'équilibre forêt-cervidés. D'autres parties prenantes peuvent aussi trouver des fonctionnalités qui leurs sont utiles, par exemple des gestionnaires forestiers dans le cadre de préparation d'un plan de gestion ou d'une intervention sylvicole. Il s'agit dans ce cas particulier de situer la propriété dans un contexte plus général. Dans sa version actuelle, la gestion, la vérification et la validation des données ont été faites en amont de leur intégration dans le tableau de bord. Pour ce processus, nous avons proposé une procédure qui inclut différentes étapes de validation et où différents groupes interviennent en fonction de leur rôle et de leur expertise. A terme, cette procédure pourrait être intégrée dans le tableau de bord, mais demande un travail de restructuration importante de l'outil. Pour l'instant, il n'y a pas différents niveaux de droit et l'accès est ouvert à tout public. Nous avons fait le choix de dégrader les données brutes à l'échelle des unités de gestion cynégétique de Chevreuil pour respecter la confidentialité.

**Question n°4** (5 votes) : *La vérification des données et leur validation ne doivent-elles pas être faites avant que les données ne soient visibles et utilisables dans l'outil ?*

Réponse INRAE : Oui, c'est aussi le cas dans le tableau de bord dans sa version actuelle. Voir la réponse à la question n°2 pour plus de détails.

**Question n°4** (7 votes) : *Comment est adapté le plan de chasse avec le TDBESC ?*

Réponse INRAE : Les Fédérations départementales des chasseurs (FDC) de la région Centre-Val de Loire ont fourni les données du plan de chasse pour le Cerf élaphe et le Chevreuil pour la période de 2006-2016. L'outil a comme objectif de rassembler les données de plan de chasse avec d'autres sources d'information en lien avec l'équilibre forêt-cervidés afin de les analyser et de les interpréter ensemble. L'outil n'a pas la vocation d'établir les nouveaux plans de chasse qui est à la charge des Fédérations des Chasseurs. L'outil pourrait cependant servir dans ce travail pour préparer les plans de chasse afin de présenter des bases factuelles pour les décisions.

**Question n°5** (2 vote) : *Au-delà de la démarche de co-construction et de partage du diagnostic favorisant la prise de conscience collective, quelles sont les mesures mises en place à votre niveau à la FDC ?*

Réponse de Bruno Lenfant : Les actions mises en place par la FDC sont de plusieurs ordres.

- D'abord l'ensemble des animaux tués doivent être déclarés dans les 72h grâce à une carte de prélèvement ou une saisie sur l'espace adhérent, cela nous permet un suivi régulier et permanent du taux de réalisation avec la possibilité d'alerter les territoires si la FDC constate un retard dans les prélèvements ou si une problématique particulière (dégâts agricoles ou forestiers) est remontée.
- D'autre part la FDC mène des actions de gestion sur les populations de grands cervidés avec la mise en place des ICE (INA et poids des faons sur l'ensemble des UG) accompagnées de mesures de contrôle des mâchoires de biches et des trophées de cerfs (présentation obligatoire pour tous les territoires) afin de nous garantir de la bonne exécution du plan de chasse qualitatif notamment sur les biches. Nous réalisons également des coupes dentaires lors de ces contrôles afin d'estimer l'âge des animaux prélevés.

L'ensemble de ces données prélevées sur les animaux nous permettent d'avoir une vision précise de la population de cerfs prélevés dans le département et nous permettent d'adapter le plan de chasse qualitatif.

- Concernant la gestion du plan de chasse, chaque année des réunions de secteur sont organisées pour évaluer avec les territoires de chasse les tendances d'évolution des populations et ainsi adapter au mieux les plans de chasse aux particularités locales (création de sous massif). Au cours de ces réunions les dégâts agricoles du secteur sont présentés et cartographiés.
- La mise en place du comité de suivi de l'équilibre sylvocynégétique vient compléter cette organisation avec un volet spécifique sur l'impact forestier des grands animaux.
- A noter que le transfert de gestion du plan de chasse aux fédérations permet également plus de souplesse dans sa mise en place avec la possibilité de compléter les attributions en cours de saison si besoin s'en fait sentir.



**Question n°6** (2 votes) : *A quand une prévision des scénarii possibles avec les mesures adéquates à prendre en fonctions des OBJECTIFS retenus dans un ENGAGEMENT écrit signé lors de la mise en place des ICE par tous les acteurs ?*

**Question n°7** (1 vote) : *Le tableau de bord est utile pour décider des mesures à prendre. Malheureusement, comme aucune mesure à prendre en fonction des scénarii rencontrés n'est prévu, il n'y a pas forcément de suites données par les acteurs (difficulté des "négociations").*

**Question n°8** (0 vote) : *Cela éviterait le gaspillage de temps et d'argent pour les réalisations des ICE suivis...d'aucune décision concrète mais de très longues discussions*

**Question n°9** (1 vote) : *Comment allez-vous faire connaître et reconnaître ces outils aux **Fédérations Départementales de Chasseurs, afin qu'elles ne s'opposent pas** systématiquement aux conclusions et aux préconisations qui pourraient leur déplaire ? Seriez-vous prêts à mettre en place une formation de leur personnel ?*

**Question n°10** (3 votes) : *Je partage l'avis [des questions 6, 7 et 8], la mise en place des ICE ou autres outils de suivis et de gestion, n'ont de sens que si l'autorité compétente en tient compte lors des attributions des plans de chasse. Cela rejoint la remarque de [la question 9] également.*

Réponse INRAE : L'objectif principal de l'outil tableau de bord est effectivement de servir comme base factuelle pour la prise de décision dans la gestion de l'équilibre forêt-gibier, notamment dans le cadre d'une gestion adaptative. Pour cela, il est primordial que les parties prenantes fixent des objectifs en commun, établissent des scénarii et mettent en place un plan d'action. L'engagement des parties prenantes dans la concertation et une gestion adaptative participative est un processus long et fastidieux. Je vous conseille de revoir le webinaire n°2 pour plus de détail au niveau des différentes étapes nécessaires à la mise en place d'une collaboration. En tant que partie prenante, vous avez aussi une responsabilité individuelle de faire remonter et expliquer aux décideurs l'importance des données suivies et mises en place pour la prise de décision. Pour faire connaître l'outil, nous allons continuer de communiquer sur son utilité et nous avons prévu d'aller présenter l'outil au sein des différentes instances impliquées dans la gestion de l'équilibre forêt-cervidés. Nous allons également accompagner les parties prenantes dans son utilisation en mettant en place des formations quand l'outil sera opérationnel. Il reste encore un peu de travail de développement pour finaliser l'outil, en particulier l'interface avec l'utilisateur.

**Question n°11** (0 vote) : *je rejoins les différentes interventions, le plus dur est de créer un climat de confiance et de dépasser les postures des uns et des autres.*

Réponse INRAE : Dans le cadre du projet ReForest, nous avons pu démontrer qu'il est possible de restaurer un climat de confiance entre les différentes parties prenantes. Le témoignage de Bruno Lenfant en est un exemple. Vous pouvez vous inspirer de la présentation du webinaire n°2 pour initier et mettre en place une nouvelle dynamique. Un événement déclencheur pourrait être d'inviter quelqu'un d'extérieur pour donner un éclairage sur une de vos problématiques.

**Question n°12** (0 vote) : *Il me semble important de valider un calendrier de saisie des données. En effet, la réglementation de la chasse fixe un certain nombre de dates pour les CDCFS et la prise de l'AP fixant les min/max par UG/espèce.*

Réponse INRAE : Oui, la définition d'un calendrier facilite le travail. Il devrait être intégré dans une procédure plus générale qui est à déterminer par les parties prenantes. Cette procédure devrait préciser la responsabilité de chacun, les actions et à quel moment de l'année.

**Question n°13** (1 vote) : *Ecrire des automatismes en fonction des résultats ICE semble difficile au vu de la diversité des milieux.*

**Question n°14** (2 votes) : *La solution passe par le dialogue et la compréhension des différents acteurs.*

Réponse INRAE : La procédure pour trouver des solutions et la prise de décisions reposent sur des échanges entre les différentes parties prenantes, mais doivent dans une gestion adaptative fonder sur des bases factuelles que les ICE et d'autres indicateurs peuvent fournir. L'analyse des données devrait aussi se faire selon des méthodes scientifiques. Même si les ICE se rapportent à un contexte local, l'interprétation des tendances peut se faire selon des règles communes et selon un arbre de décision qui peut être automatisé.

**Question n°15** (0 vote) : *L'indice de consommation n'est peut-être pas le plus adapté pour convaincre d'un impact sur l'avenir de la forêt. Peut-être vaut-il mieux utiliser l'indice Brossier-Pallu.*

Réponse INRAE : Comme nous l'avons communiqué lors du webinar n° 1, il est indispensable de différencier la pression exercée par les animaux de leurs effets et de leurs conséquences en termes d'impact sur la forêt vis-à-vis des objectifs de gestion. L'indice de consommation renseigne sur la pression exercée par les animaux sur la forêt, comme le fait aussi l'indice Brossier-Pallu. Ils ne sont donc pas adaptés pour évaluer l'impact des cervidés sur l'avenir de la forêt. Il est donc nécessaire de compléter ces indices par une information sur les effets et les impacts des animaux sur la forêt, notamment en lien avec les objectifs de gestion.

**Question n°16** (0 vote) : *Est-ce que ce travail ne doit pas d'abord s'exercer dans des départements où la tradition cynégétique forestière est diversifiée : bécasse, lâcher de faisan...?*

**Question n°17** (2 votes) : *Pour moi c'est le **nœud** du problème équilibre forestier si on se retrouve dans des départements ou des UG très axées grand gibier il est difficile d'aborder toute mesure qui diminuerait les effectifs d'ongulés.*

Réponse INRAE : C'est aussi l'avantage de mettre en place une gestion adaptative qui propose un cadre pour aborder la question de l'équilibre forêt-cervidés d'une manière plus globale et de prendre en compte un ensemble de facteurs ainsi que de réfléchir à des actions non-conventionnelles avec l'ensemble des parties prenantes.

**Question n°18** (1 vote) : *Mais Les tableaux de bord ICE de l'OFB (ONCFS) existent déjà pour établir les PDC... ???*

Réponse INRAE : Les tableaux de bord ICE de l'OFB ne proposent pas les mêmes fonctionnalités et n'intègrent pas les données complémentaires sur la forêt que nous avons présentées lors du webinar n°3.

**Question n°19** (0 vote) : *Comment est appréciée la fiabilité des résultats des plans de chasse dans ce département ?*

Réponse INRAE : Je vous conseille de vous rapprocher les Fédérations des chasseurs pour en savoir plus sur la fiabilité des données des plans de chasse des différents départements. En effet, c'est les Fédération des chasseurs qui détiennent et gèrent ces données, nous avons seulement passé une convention de mise à disposition de ces données dans le cadre du projet ReForest.

**Question n°20** (9 votes) : *Considérant cette nécessité absolue de médiation autour des ICE et de l'ESC plus généralement, l'OFB pourrait-il envisager de re-déployer des effectifs sur cette thématique ?... Surtout dans ce contexte de Plan de renouvellement de la forêt (pour rappel: 150M €)*

Réponse de Maryline Pellerin, OFB (Réponse 1 à la Question n°20) : l'OFB a des directions nationales (dont Sonia Said et moi faisons partie) et des directions régionales. Ce sont aux directions régionales de décider si l'ESC est un enjeu fort dans leur région et mettre les effectifs en conséquence.

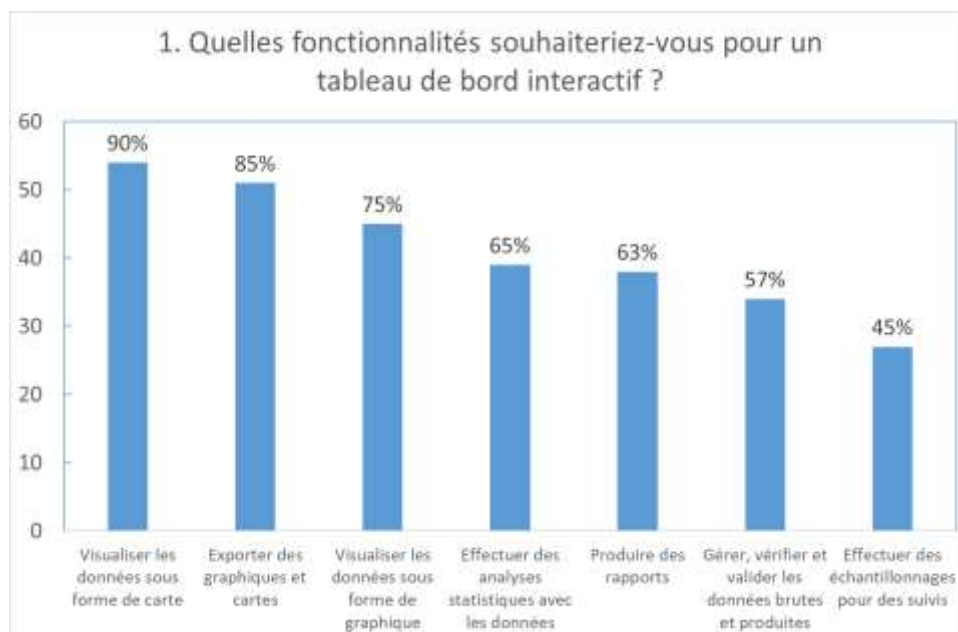
Conversation écrite dans l'onglet « messages » :

- Pour Sylvafaune, certains agents des DR de l'OFB sont encore impliqués dans l'animation locale.
- Idem pour les sites OGFH pour lesquels l'OFB semble avoir complètement abandonné l'accompagnement hormis pour la formation des personnels aux ICE.

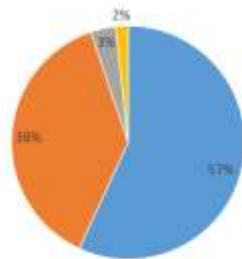
Commentaires :

1. La mesure la plus précise pour les chevillards est celle des pattes arrières. Cela supprime tout problème de précision ou erreur de lecture des pesons fussent-ils électroniques
2. Nous avons le même problème dans le Loiret
3. En Isère, les ICE floristiques sont relevés par des techniciens chambre sur la forêt privée
4. Trop courts les débats...

## Réponses aux sondages :

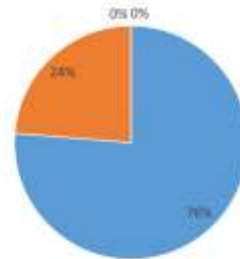


2. Quel importance donneriez-vous à la fonctionnalité de visualisation des données sous forme de graphique dans un tableau de bord interactif ?



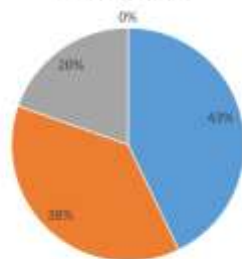
■ Très important ■ Assez important ■ Peu important ■ Pas important

3. Quelle importance donneriez-vous à la fonctionnalité de visualisation des données sous forme de carte dans un tableau de bord interactif ?



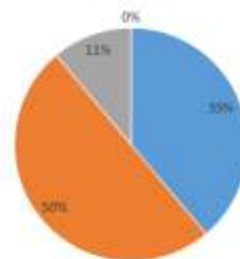
■ Très important ■ Assez important ■ Peu important ■ Pas important

4. Quelle importance donneriez-vous à la fonctionnalité de gestion et de vérification des données dans un tableau de bord interactif ?



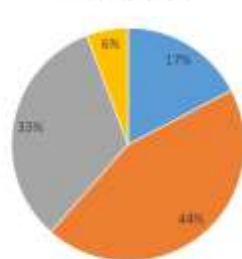
■ Très important ■ Assez important ■ Peu important ■ Pas important

5. Quelle importance donneriez-vous à la fonctionnalité d'analyse statistique des données dans un tableau de bord interactif ?



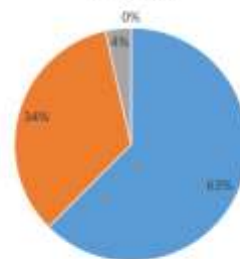
■ Très important ■ Assez important ■ Peu important ■ Pas important

6. Quelle importance donneriez-vous à la fonctionnalité d'effectuer un plan d'échantillonnage dans un tableau de bord interactif ?



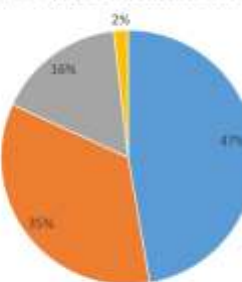
■ Très important ■ Assez important ■ Peu important ■ Pas important

7. Quelle importance donneriez-vous à la fonctionnalité d'exportation des résultats dans un tableau de bord interactif ?



■ Très important ■ Assez important ■ Peu important ■ Pas important

8. Quelle importance donneriez-vous à la fonctionnalité de production de rapport automatisé et standardisé ?



■ Très important ■ Assez important ■ Peu important ■ Pas important